**Quiz “Qui saura gagner l’égalité?” : séance pédagogique**

Fiche enseignant/enseignante

Corrigé du quiz

Pour une animation optimale de la séance pédagogique, vous trouverez dans ce document, pour chacune des 10 questions proposées aux élèves :

* **la bonne réponse** : le choix correct ;
* **un commentaire :** des explications destinées aux élèves ;
* **un complément d’information** : des précisions utiles pour l’animation de la séance (questions éventuelles d’élèves…) ;
* **une rubrique “Pour aller plus loin” :** une liste de ressources jugées fiables à destination des équipes éducatives pour approfondir le sujet.

Dans les annexes, vous trouverez des prolongements pédagogiques par question : pistes d’activités ou séance Onisep “clé-en-main”, pour poursuivre l’échange sur le sujet de la question avec les élèves.

**Question 1 - Tous les métiers sont mixtes.**

*Réponses possibles :*

a) Vrai

b) Faux

c) Ça se discute !

d) Surtout le mien

**Bonne réponse : vrai**

* **Commentaire**

Tous les métiers sont accessibles aux femmes et aux hommes. D’ailleurs, dans les offres d’emploi, il est interdit de préciser le sexe sauf pour deux noms de métiers : “comédien/comédienne” et “mannequin”.

Dans la loi, recruter sur la base du sexe de la personne relève d’un acte discriminatoire. Pourtant, au sein des 87 familles professionnelles identifiées par l’Insee (Institut national des statistiques et des études économiques), seulement 8 comptent une part de femmes et d’hommes équilibrée. En effet, 51 familles professionnelles sont surreprésentées par des hommes, et 28 familles sont très féminisées, notamment dans les secteurs du social, de la santé et de l’enseignement.

* **Complément d’information**

Agir pour davantage de mixité dans les filières d’avenir STIM (sciences, technologies, ingénierie, mathématiques, numérique) affectées par des pénuries de compétences, en encourageant les filles, est un objectif du gouvernement.

Différents leviers sont possibles : fixer des objectifs ciblés de mixité dans les enseignements de spécialité, élaborer des partenariats entre les réseaux professionnels (notamment les réseaux féminins) et les établissements scolaires…

* **Pour aller plus loin**
* **Publication du gouvernement : “**[**Toutes et tous égaux - Plan interministériel pour l’égalité entre les femmes et les hommes (2023-2027)**](https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/sites/efh/files/2023-03/Plan_interminist%C3%A9riel_pour_l%E2%80%99%C3%A9galit%C3%A9_entre_les_femmes_et_les_hommes_2023-2027_2.pdf)**”.**
* Pour des chiffres précis sur la répartition hommes-femmes, consultez les ressources suivantes :
* **Dares (Direction de l’animation de la recherche, des études et des statistiques - Ministère du Travail, de l’Emploi et de l’Insertion) : “**[**Portraits statistiques des métiers**](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/portraits-statistiques-des-metiers)**”.**

Un comparateur permet d’identifier les différences entre deux métiers, l’évolution des effectifs, la pyramide des âges, les salaires mensuels nets…

* **Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) : “**[**Portraits des professions**](https://www.insee.fr/fr/statistiques/5014829?sommaire=5014835)**”.**

Ce document fournit des chiffres détaillés de l’Insee par PCS (professions et catégories socio-professionnelles).

* Voir aussi : **“**[**Femmes et hommes, l’égalité en question”** (édition 2022)](https://www.insee.fr/fr/statistiques/6047735?sommaire=6047805#tableau-figure2).

**Question 2 - En France, une femme a toujours pu travailler sans l’autorisation de son mari.**

*Réponses possibles :*

a) Vrai

b) Ça dépend !

c) Pourquoi cette question?

d) Faux

**Bonne réponse : faux**

|  |  |
| --- | --- |
| **Commentaire** | **Pistes pédagogiques / Complément d’info** |
| Ce n’est que depuis 1965 que les femmes sont libres de travailler sans l’accord de leur mari, mais aussi d’ouvrir un compte bancaire.  Auparavant, et malgré le droit de vote acquis en 1944 en France (très tardivement comparé à de nombreux pays), les femmes étaient considérées comme irresponsables, notamment concernant les questions financières. Juridiquement, elles étaient placées sous la tutelle de leur mari. C’est encore le cas dans certains pays, où elles n’accèdent pas au statut de personne majeure et sont considérées comme des enfants. | **Pistes pédagogiques**  En cours d’histoire et EMC : l’histoire du travail des femmes ; la répartition sexuée du travail.  **Complément d’information**  En France, l’évolution : au cours du XXesiècle, des progrès lents mais considérables ont été accomplis pour les femmes dans le domaine du travail. C’est avec la Première Guerre mondiale qu’elles arrivent en masse dans le monde du travail, remplaçant les hommes partis combattre, au sein des industries converties dans la production de guerre. Ensuite, en 1920, les institutrices sont les premières à obtenir l’égalité de rémunération avec les hommes.  Il faut cependant attendre les années 1960 et 1970, malgré l’inscription dans le préambule de la Constitution de 1946 du principe de l’égalité des droits entre hommes et femmes, pour que des mesures législatives permettent une véritable émancipation féminine dans le travail. Les femmes obtiennent ainsi en 1965 le droit d’exercer une activité professionnelle sans l’autorisation de leur mari et, le 22 décembre 1972, une loi pose le principe de l’égalité de rémunération pour les travaux de valeur égale entre les hommes et les femmes.  Entre 2017 et 2022, deux lois ont été votées pour renforcer l’égalité professionnelle pendant toute la carrière des femmes. ● Les entreprises sont obligées de donner le même salaire aux femmes et aux hommes. ● Les entreprises doivent avoir de plus en plus de femmes qui prennent des décisions et encadrent le travail des équipes. ● Il doit y avoir au moins 1 femme pour 3 hommes dans les jurys de sélection des formations supérieures.  **Pour aller plus loin**  Le travail, source de revenu, est un premier pas vers l’indépendance des femmes, que de nombreux pays ne veulent pas franchir. Le [**rapport**](https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/35094/9781464816529.pdf) **“Women, Business and the Law”**, **de la Banque mondiale** rappelle que les femmes doivent avoir l’accord d’un homme de leur entourage pour travailler dans 18 pays du monde dont l’Iran, l’Arabie Saoudite, le Yémen ou le Qatar. Et le travail leur est totalement interdit en Afghanistan. |

**QUESTION 3 - À la Réunion, la part de femmes qui sont maires est de :**

*Réponses possibles :*

a) 60%

b) 51%

c) 13%

d) 27%

**Bonne réponse : 13%**

* **Commentaire**

Que ce soit en politique, dans les entreprises ou les administrations, les Réunionnaises accèdent moins que les hommes aux fonctions de pouvoir. Si les femmes sont aussi nombreuses que les hommes parmi l’ensemble des élu·es des collectivités territoriales en application des lois sur la parité, peu d’entre elles accèdent aux hautes fonctions de responsabilités. Ainsi, La Réunion est l’un des départements où la part de femmes maires est la plus faible : 13 % en 2021, contre 20 % au niveau national. Les femmes accèdent aussi moins souvent qu’ailleurs aux postes de direction : elles occupent seulement 34 % de ces postes dans les administrations publiques et 19 % dans les grandes entreprises. La parité progresse néanmoins au sein des jeunes générations.

INSEE FLASH RÉUNION

No 223

Paru le : 08/03/2022

|  |  |
| --- | --- |
| **Commentaire, suite au national** | **Pistes pédagogiques / Complément d’info** |
| En France, les femmes sont effectivement restées très minoritaires en politique jusqu’au début des années 2000. Une réforme constitutionnelle en 1999 et diverses lois successives favorisant la parité ont pu améliorer leur représentation aux mandats électoraux et aux fonctions électives.  Aujourd’hui, par exemple, les femmes représentent 42 % des élus des collectivités territoriales, mais elles sont encore minoritaires à la tête des mairies (19,8 %), à la présidence de conseils régionaux (31,6 %), départementaux (20,2 %) ou communautaires (11,4 %).  En 2023, leur part à l’Assemblée nationale et au Sénat est respectivement de 33 % et 36 %.  Des progrès restent nécessaires dans différents rangs du pouvoir politique. | **Pistes pédagogiques**  Dans le cadre de l’EMC, le jeu [**Monopoly des inégalités**](https://www.inegalites.fr/monopoly-inegalites/)**.**  **Complément d’information**  En revanche, seuls 20 % des maires sont des femmes. Moins d’un tiers des présidents de Région sont des femmes. Elles président deux conseils départementaux sur dix et occupent un peu plus d’un siège sur trois au Sénat (35 %). Pour la première fois néanmoins, l’Assemblée nationale élue en juin 2022 est présidée par une femme.  La parité en politique consiste surtout, pour les hommes, à céder leur place aux femmes quand la loi les y oblige, en les limitant souvent aux postes les moins importants. Même les assemblées où les femmes sont présentes quasiment au même niveau que les hommes, ne sont pas dirigées par elles. Plus on s’élève dans la hiérarchie du pouvoir, moins elles sont présentes. Leur situation s’améliore néanmoins, au niveau local comme à l’Assemblée ou au Sénat. En revanche, les dernières élections législatives marquent un coup d’arrêt à la progression des femmes au sein de l’Assemblée nationale.  **Pour aller plus loin**  [**L’Observatoire des inégalités**](https://www.inegalites.fr/place-femmes-polique)**.** |

**Question 4 - À partir de quelle date la mixité filles-garçons à l’école a-t-elle été instaurée en France ?**

*Réponses possibles :*

a) En 1985

b) En 1932

c) En 1975

d) En 1950

**Bonne réponse : en 1975**

* **Commentaire**

La mixité filles-garçons s’est généralisée dans les établissements scolaires à partir des années 1960. Elle devient obligatoire de la maternelle au lycée en 1975, avec la loi Haby.

L’université est, quant à elle, ouverte aux filles depuis l’avant-guerre mais dans les faits, peu de filles osent y entrer avant les années 1950-1960.

Les grandes écoles suivent le mouvement mais lentement : Polytechnique en 1972, les Écoles normales de la rue d’Ulm en… 1986 ! En revanche, l’ENA (École nationale d’administration, devenue depuis 2022 l’Institut national du service public) est mixte depuis sa création, en 1946.

* **Complément d’information**

La mixité n’est pas une pratique récente, elle a démarré dès l’Ancien Régime. Dès 1830 environ, il existait plus d’écoles primaires mixtes que d’écoles séparées. Le premier lycée mixte date de 1937. Au début des années 1950, 40 % des collèges étaient mixtes, contre 30 % des écoles primaires à la fin de cette décennie.

Les années 1960 ont vu la généralisation de la mixité sous l’impulsion du gouvernement, avant son instauration par la loi Haby.

* **Pour aller plus loin**
* **“**[**La mixité menacée ? Rapport d’information sur l’activité de la délégation aux droits des femmes et à l’égalité des chances entre les hommes et les femmes pour l’année 2003**](https://www.senat.fr/rap/r03-263/r03-2637.html)**”,** Sénat (avril 2004).

Ce rapport dresse l’histoire de la mixité scolaire en France.

* **“**[**La mixité scolaire**](https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000000798/la-mixite-scolaire.html)**”,** Lumni Enseignement.
* **“**[**La mixité filles-garçons à l’école, une révolution inachevée**](https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/09/15/la-mixite-filles-garcons-a-l-ecole-une-revolution-inachevee_6094695_3232.html)**”,** Le Monde.fr (15 septembre 2021).

**Question 5 - Quel est le pourcentage d’hommes professeurs des écoles ?**

*Réponses possibles :*

a) 15 %

b) 27 %

c) 48 %

d) 55 %

**Bonne réponse :** **15 % 21.5% en 2022-2023 à La Réunion**

* **Commentaire**

En 2021-2022, sur l’ensemble des territoires, les hommes qui enseignent à l’école maternelle et à l’école élémentaire représentaient à peine 15 % des effectifs,

Quelles en sont les causes ? Plusieurs raisons sont évoquées :

* les femmes seraient attirées par ce métier, avec l’idée stéréotypée qu’elles sont naturellement faites pour s’occuper des enfants ;
* les hommes délaissent ce métier car la profession s’est féminisée et a perdu de son prestige (reconnaissance sociale, salaire).

Et les effets ?

* Une image réductrice et dévalorisée de l’enseignement.
* Des garçons qui, pendant leur scolarité, ne rencontrent presque pas de modèles masculins auxquels ils pourraient s’identifier.
* **Complément d’information**

Entre 2004 et 2019, la part des hommes dans cette profession a varié entre 15 % et 21 %, selon la période étudiée (Dares).

Dans le secteur public, les hommes représentent près de 16 % des effectifs, et dans le secteur privé, près de 10 % (Depp, 2021-2022).

* **Pour aller plus loin**
* Depp (Direction de l’évaluation, de la prospective, et de la performance) : **“**[**Panorama statistique des personnels de l’enseignement scolaire 2021-2022**](https://www.education.gouv.fr/panorama-statistique-des-personnels-de-l-enseignement-scolaire-2021-2022-343054)**”** (septembre 2022).
* Dares (Direction de l’animation de la recherche, des études et des statistiques - ministère du Travail, de l’Emploi et de l’Insertion) : “[**Portraits statistiques des métiers**](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/portraits-statistiques-des-metiers)**”.**
* [Enseignants du premier et du second degré en 2022-2023 | Insee](https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012662#titre-bloc-1)

**Question 6 - Quel est le domaine de formation le plus mixte ?**

*Réponses possibles :*

1. Aucun ne l’est !
2. La vente
3. L’industrie
4. L’agriculture

**Bonne réponse :** **la vente**

|  |  |
| --- | --- |
| **Commentaire** | **Pistes pédagogiques / Complément d’info** |
| La vente est le domaine le plus mixte avec une parité presque parfaite (moitié-moitié) entre les filles et les garçons dans toutes les filières (CAP, bac pro, bac techno STMG, BTS, masters et écoles de commerce).  Cependant, des différences s’observent dans les spécialités ou options choisies. Les filles choisissent plutôt les ressources humaines ou la communication et les garçons, la finance ou le management.  L’industrie et l’agriculture sont encore largement masculinisées, même si de légers progrès sont mesurés et encouragés. Les femmes y sont attendues du fait d’un grand besoin d’innovation dans ces domaines. Or la mixité est source d’innovation et de meilleurs profits. | **Pistes pédagogiques**  En cours d’éco-gestion, d’éco-droit, d’EMC :   * Comment peut-on expliquer la répartition sexuée des métiers, des secteurs professionnels ? * Quel rapport peut-il exister avec les catalogues de jouets ? avec les loisirs ? * Quelles politiques volontaristes peuvent être mises en place pour favoriser la mixité ?   **Complément d’information**  En 2022, les femmes ne représentaient qu’un tiers des salariés de l’industrie. Ce chiffre tombait à 15 % pour les postes d’encadrement. Les métiers du secteur, pourtant, ne requièrent plus la force physique qui destinait ces métiers aux hommes il y a quelques décennies, grâce à l’automatisation et la robotisation.  Créé en 2019, [**le Conseil pour la mixité**](https://www.conseil-national-industrie.gouv.fr/cni-action/conseil-pour-la-mixite-et-l-egalite-professionnelle-dans-l-industrie) contribue, par ses actions, à augmenter le nombre de femmes **dans l’industrie** et à encourager leur accès à de plus hauts niveaux de responsabilité, notamment dans des fonctions opérationnelles et de R & D, où elles sont peu représentées.  En Europe, des politiques volontaristes sont mises en place **dans le secteur agricole**: abondement complémentaire des aides à l’installation pour les agricultrices, prise en compte du critère du sexe pour départager des candidats à l’installation…  **Dans le secteur de la petite enfance**, où les besoins sont en forte hausse, les hommes ne représentent que 2 % des salariés. Ces métiers sont ouverts aux hommes depuis le début des années 1970 pour les EJE (éducateurs de jeunes enfants) et depuis le début des années 1980 pour l’ensemble des professions : puériculteurs, auxiliaires de puériculture, assistants maternels, animateurs, professeurs des écoles en maternelle et Atsem (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles). Or pour les enfants, avoir des modèles masculins autour d’eux est primordial et participe à décloisonner les rôles sociaux. Une campagne de valorisation des métiers de la petite enfance a été lancée.  (Source : rapport [IGAS **“Mixité des métiers**](https://www.education.gouv.fr/evaluation-des-actions-publiques-en-faveur-de-la-mixite-des-metiers-40997)**”** et rapport [**“Les 1 000 premier jours : là où tout commence”**](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-1000-premiers-jours.pdf)**).** |

Question 7 - À partir de quelle date les femmes ont-elles pu participer à tous les sports aux Jeux olympiques ?

*Réponses possibles :*

a) En 1896

b) En 2012

c) En 1900

d) En 2008

**Bonne réponse : en 2012**

* **Commentaire**

Les femmes ont pu participer aux Jeux olympiques dans tous les sports à partir de 2012. Lors de la première édition, en 1896, les femmes sont exclues des JO.

Elles se sont imposées progressivement au sein de l’olympisme, notamment grâce à l’action d’Alice Milliat (1884-1957) qui a milité au début du XXe siècle pour qu’elles puissent participer, malgré l’opposition de Pierre de Coubertin, le créateur de la compétition.

Il faudra aussi plusieurs mesures du comité international olympique pour ouvrir l’ensemble des sports aux femmes. Ainsi, aux JO de Londres de 2012, les femmes sont désormais présentes dans tous les sports et représentent alors 44 % des athlètes. Aux JO de Paris en 2024, la parité sera atteinte (même nombre de participants et de participantes).

* **Complément d’information**

La présence des femmes aux JO remonte à la deuxième édition des JO modernes à Paris, en 1900 : 22 femmes seulement sur près de 1 000 participants ! Cette année-là, des épreuves féminines sont mises en place en golf et en tennis uniquement. Quelques femmes sont aussi admises à concourir en croquet, en équitation et en voile. Par la suite, la présence des femmes a évolué lentement au sein de l’olympisme. Par exemple, elles ont concouru lors des premières épreuves d’athlétisme créées en 1928, mais n’ont pu courir leur premier marathon qu’en 1984.

* **Pour aller plus loin**

**Des publications du CIO (Comité international olympique), Lausanne, Suisse :**

* **“**[**Feuille d’information du Comité international olympique**](https://olympics.com/cio/documents/mouvement-olympique/feuilles-d-information)**” :** **“**[**Les femmes dans le mouvement olympique**](https://stillmed.olympics.com/media/Documents/Olympic-Movement/Factsheets/Les-femmes-dans-le-Mouvement-olympique.pdf?_ga=2.249831878.1783145289.1689173041-620430660.1689173041)**”** (14 avril 2023).
* **“**[**L’égalité des genres dans le sport**](https://olympics.com/cio/egalite-des-genres)**”.**

|  |  |
| --- | --- |
| **Commentaire** | **Pistes pédagogiques / Complément d’info** |
| Les femmes ont pu participer aux Jeux olympiques dans tous les sports à partir de 2012. Lors de la première édition, en 1896, les femmes sont exclues des JO.  Elles se sont imposées progressivement au sein de l’olympisme, notamment grâce à l’action d’Alice Milliat (1884-1957) qui a milité au début du XXe siècle pour qu’elles puissent participer, malgré l’opposition de Pierre de Coubertin, le créateur de la compétition.  Il faudra aussi plusieurs mesures du CIO (Comité international olympique) pour ouvrir l’ensemble des sports aux femmes. Ainsi, aux JO de Londres de 2012, les femmes sont désormais présentes dans tous les sports et représentent alors 44 % des athlètes. Aux JO de Paris en 2024, la parité sera atteinte (même nombre de participants et de participantes). | **Pistes pédagogiques**  En cours d’EMC, d’EPS : les JO 2024 sous l’angle de l’inclusion.  **Proposition d’activité**  Consigne : Élaborer par équipe un dossier composé d’exemples (article, photo, témoignage…) pour répondre à la question : les jeux olympiques sont-ils inclusifs ?  Préalable : qu’est-ce que l’inclusion ? (à définir avec les élèves).  **Ressources à disposition**  - Dossier pédagogique du musée de l’olympisme.  - Article **"**[**Entre inclusion et intégrité**](https://www.apostrophemag.ca/articles/jeux-olympiques-entre-inclusion-et-integrite)**",** Apostrophe (2022).  - Article [**"JO 2024 : quand l’inclusion par le sport reste une illusion pour les personnes handicapées**](https://basta.media/JO-Paris-2024-quand-l-inclusion-par-le-sport-reste-une-illusion-pour-les-personnes-Jeux-paralympiques-handicap.)**".**  **Complément d’information**  La présence des femmes aux JO remonte à 1900, au sein de deux disciplines : le golf et le tennis. Ensuite, elle a évolué lentement au sein de l’olympisme. Par exemple, elles ont concouru lors des premières épreuves d’athlétisme créées en 1928, mais n’ont pu courir leur premier marathon qu’en 1984. En 2012, 45 % des athlètes étaient des femmes.  **Pour aller plus loin**  Dossier pédagogique [**musée de l’olympisme**](https://stillmedab.olympic.org/media/Document%20Library/Museum/Visit/TOM-Schools/Teaching-Resources/Olympism-and-the-Olympic-Movement/Olympism-and-the-Olympic-Movement-FR.pdf#_ga=2.202615317.582921555.1681201379-422540772.1681201379)**.**  **“**[**La médecine du sport. Histoire de la femme et du mouvement olympique**](https://www.lamedecinedusport.com/sports/histoire-de-la-femme-du-mouvement-olympique/)**”.** |

**Question 8 - Dans l’académie de La Réunion, quelle proposition est-elle juste?**

*Réponses possibles :*

a) 72.5% des filles vont en 2GT et 61.6% garçons

b) 72.5% des garçons vont en 2Gt et 61.6% des filles

c) Les filles se dirigent plus que les garçons en 2de pro

d) Les garçons se dirigent moins que les filles en CAP

**Bonne réponse : 72.5% des filles vont en 2GT et 61.6% garçons**

* **Commentaire**

Les filles sont moins nombreuses dans la voie professionnelle que dans la voie générale et technologique. Du fait de leurs meilleurs résultats scolaires, elles obtiennent plus souvent le passage en seconde GT.

Les filles ne savent peut-être pas qu’elles peuvent accéder à toutes les formations en CAP et bac pro.

En effet, lorsqu’elles se dirigent vers la voie professionnelle, les filles se concentrent, pour beaucoup d’entre elles, sur quelques formations du domaine du soin et des services, et plus souvent dans le cadre d’une formation à temps plein (formation initiale) que dans le cadre d’un contrat d’apprentissage.

* **Pour aller plus loin**

[**“Filles et garçons sur le chemin de l’égalité, de l’école à l’enseignement supérieur**](https://www.education.gouv.fr/filles-et-garcons-sur-le-chemin-de-l-egalite-de-l-ecole-l-enseignement-superieur-edition-2023-357695)**”,** 2023, publication de la Depp, Paris (édition annuelle, en ligne sur le site du ministère chargé de l’Éducation nationale).

|  |
| --- |
| Les 10 questions du quiz, adaptées aux élèves de collège, sont extraites des **trois**[**quiz “Égalité filles-garçons**](https://www.onisep.fr/metier/les-quiz-de-l-onisep/egalite-filles-garcons/quiz-egalite-filles-garcons)**”** en ligne sur onisep.fr :  - n° 1, n° 2, n° 3, n° 4 : **“**[**quiz “Égalité femmes-hommes dans la société**](https://www.onisep.fr/metier/les-quiz-de-l-onisep/egalite-filles-garcons/quiz-egalite-filles-garcons/quiz-l-egalite-femmes-hommes-dans-la-societe)**” ;**  - n° 5, n° 6, n° 7 : [**quiz “Égalité femmes-hommes au travail**](https://www.onisep.fr/metier/les-quiz-de-l-onisep/egalite-filles-garcons/quiz-egalite-filles-garcons/quiz-l-egalite-femmes-hommes-au-travail)**” ;**  - n° 8, n° 9, n° 10 : **q**[**uiz “Égalité filles-garçons à l’école**](https://www.onisep.fr/metier/les-quiz-de-l-onisep/egalite-filles-garcons/quiz-egalite-filles-garcons/quiz-l-egalite-filles-garcons-a-l-ecole)**”.**  Au fil de la passation sur onisep.fr, l’internaute découvre son résultat et le commentaire, mais pas les parties **“Complément d’information”** et **“Pour aller plus loin”** présentées dans cette fiche enseignant. |

**Question 9 - Parmi les propositions suivantes, laquelle est vraie ?**

*Réponses possibles :*

1. le bleu était à la mode au sein de l’aristocratie à la Renaissance
2. le rose a toujours été associé au féminin
3. le bleu était interdit aux femmes au moyen âge
4. le rose a symbolisé, à une époque, la masculinité

**Bonne réponse : le rose a symbolisé, à une époque, la masculinité**

* **Commentaire**

La mode du rose pour les filles et du bleu pour les garçons n’est pas si ancienne ! Elle s’est répandue chez les élites anglo-saxonnes à la fin du XIX siècle, puis s’est généralisée dans les années 1930 en Europe.

Elle devient très marquée dans les années 1980 avec le marketing des marchands de jouets. Plutôt qu’un seul vélo qui va se transmettre de la grande sœur au petit frère, il y en aura deux : un bleu pour le petit garçon et un rose pour la petite fille.

En revanche, au Moyen-Âge, le rose était une déclinaison du rouge, représentant plutôt la masculinité, le pouvoir, l’autorité et la guerre. À la Renaissance, le rose est à la mode dans la bourgeoisie et en particulier pour les hommes.

* **Complément d’information**

En France, depuis 2019, il existe une **“**[**Charte pour une représentation mixte des jouets**](https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/secteurs-d-activite/industrie/charte-jouets-2021.pdf)**”** (3eédition datant de 2021, 4e édition de 2023) rassemblant au côté du gouvernement plus de 26 signataires à ce jour : acteurs de la filière jouet, associations, autorités de contrôle de l’audiovisuel, représentants des consommateurs, union des marques…

Diverses initiatives allant dans ce sens existent également dans le reste de l’Europe et du monde. L’Espagne est le pays européen qui va le plus loin : depuis le 1er décembre 2022, les campagnes publicitaires reproduisant les stéréotypes de genre sont désormais interdites. Cette mesure gouvernementale correspond à une tendance déjà réclamée par les parents et mise en œuvre par les entreprises de fabrication de jouets.

* **Pour aller plus loin**
* **CLEMI, centre pour l’éducation aux médias et à l’information : "**[**Le rose, le bleu et les jouets genrés : aux origines d’un stéréotype**](https://www.clemi.fr/fr/ressources/nos-ressources-videos/ateliers-declic-critique/aborder-les-stereotypes-sexistes-dans-la-publicite-1er-degre/le-rose-le-bleu-et-les-jouets-genres-aux-origines-dun-stereotype.html)**".**

Sébastien Rochat, responsable du pôle Studio du CLEMI s’appuie pour cet article sur le livre des historiennes Scarlett Beauvalet-Boutouyrie et Emmanuelle Berthiaud, “Le Rose et le Bleu. La fabrique du féminin et du masculin” (Belin, 2015).

* **Radio France, France Culture : article du 21 décembre 2021, “**[**Pourquoi le rose, c’est pour les filles ?**](https://www.radiofrance.fr/franceculture/pourquoi-le-rose-c-est-pour-les-filles-9568791)**”**

Cet article assorti d’une vidéo (durée : 6 minutes et demie) permet de découvrir comment cette couleur est devenue genrée au point d’être presque interdite pour les garçons.

**Question 10 - Quel est le pourcentage de garçons visibles dans les publicités pour les poupées à la télévision ?**

*Réponses possibles :*

a) 20 %

b) 4 %

1. 30%
2. 50 %

**Bonne réponse : 4 %**

* **Commentaire**

Le pourcentage est de 4 % seulement (source : Arcom, 2023). Ce que nous voyons à l’écran ne reflète pas la réalité ! D’après une étude (Elfe, décembre 2022), 19 % des garçons âgés de 2 ans jouent tous les jours ou presque à la poupée. Ceci est d’autant plus fréquent lorsqu’ils ont des sœurs et donc des poupées à disposition, puisque les parents n’achètent pas les mêmes jouets aux filles et aux garçons. Ainsi, les poupées et tous les jeux qui ont trait aux tâches ménagères sont réservés aux filles, les héros et les outils aux garçons.

Mais, d’après vous, quelles incidences cela peut-il avoir sur la répartition des tâches ménagères ou le choix des métiers ?

* **Pour aller plus loin**

Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) : **“**[**Étude sur la représentation des femmes dans les publicités télévisées”**](https://www.arcom.fr/sites/default/files/2023-03/Etude%20sur%20la%20representation%20des%20femmes%20dans%20les%20publicites%20televisees_0.pdf) (mars 2023).

2 000 publicités diffusées en 2021-2022 ont été examinées pour cette étude.

**Annexe - Prolongements pédagogiques**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Question du quiz (thématique)** | **Séance Onisep  (lien vers RESO)** | **Prolongements possibles** |
| Question 7  (les Jeux olympiques) | [Je découvre les Jeux et le village olympique : valeurs sportives et citoyennes, synergies de métiers](https://reso-avenirs.onisep.fr/decouverte-du-monde-professionnel-des-secteurs-et-metiers/je-decouvre-les-jeux-et-le-village-olympique-valeurs-sportives-et-citoyennes-synergies-de-metiers) | Inviter les élèves à effectuer des recherches sur :  - l’évolution de la place des femmes et des hommes dans quelques sports,  - des athlètes, femmes et hommes, au sein de différents sports, genrés ou pas (danse, handball, etc.) |
| Question 8 (l'orientation post-3e) | [Découverte des métiers et filières, au-delà du genre (3e)](https://reso-avenirs.onisep.fr/ressources-transversales/decouverte-des-metiers-et-filieres-au-dela-du-genre-3e)  [Des filières pour tous les goûts (3e) - Ressources éducatives pour l'orientation](https://reso-avenirs.onisep.fr/ressources-transversales/des-filieres-pour-tous-les-gouts-3e) |  |